

Considérant que, conformément à l'article 42 de la Constitution, les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus; que cette règle fondamentale du régime de souveraineté nationale justifie également que les circonscriptions dans lesquelles les représentants de la Nation sont élus ne coïncident pas nécessairement avec le territoire d'une Région tandis que vouloir faire prévaloir les frontières régionales semble au contraire procéder du souhait que les représentants de la Nation représentent davantage leur Région que la Nation;

Considérant par ailleurs que les limites actuelles de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde ne modifient en rien les limites des régions linguistiques fixées par et pour l'application des lois coordonnées sur l'emploi des langues ni l'application de ces lois; qu'il n'y a donc pas non plus de nécessité de faire coïncider les limites d'un arrondissement électoral avec les limites d'une région linguistique;

Considérant que la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde forme un lien territorial entre la Région bruxelloise, les communes périphériques et la Région wallonne, que l'Assemblée de la Commission communautaire française est soucieuse du respect des droits de l'ensemble des francophones du pays et réaffirme sa solidarité à leur égard;

Considérant que, comme l'a relevé la Cour constitutionnelle, 'le maintien de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection des chambres fédérales et du Parlement européen procède d'un choix dicté par le souci d'un compromis global dans le cadre duquel l'indispensable équilibre a été recherché entre les intérêts des différentes Communautés et Régions au sein de l'Etat belge', qu'il est d'intérêt primordial que l'ensemble des éléments de ce compromis global ne puisse pas être modifié en dehors de la recherche d'un nouvel équilibre entre les intérêts des différentes Communautés et Régions au sein de l'Etat;

Considérant enfin que les propositions en cause qui modifient un de ces éléments sans garantir les intérêts légitimes des francophones de l'ancienne province du Brabant ne procèdent pas de la recherche d'un tel équilibre;

Déclare en conséquence que ses intérêts sont gravement lésés par le vote en commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et la poursuite de la procédure parlementaire en vue de leur adoption par la modification de l'ordre du jour de la séance plénière de la Chambre des Représentants du 8 mai 2008;

Demande dès lors la suspension au Parlement fédéral, aux fins de concertation, de la procédure relative auxdites propositions de loi."

Cette motion est signée par l'ensemble des chefs de groupes démocratiques.

Lors de la discussion générale, chacun des groupes a pu mettre l'accent sur différents éléments: le caractère ferme de la réaction francophone à la tentative de passage en force des partis flamands à la Chambre hier soir, le caractère préventif de cette démarche vu la procédure encore en cours au niveau fédéral et le fait de regretter que la négociation entre Communautés ne puisse plus connaître les vertus d'un dialogue serein.

Vous aurez l'occasion d'entendre dans un instant chacun des groupes s'exprimer à ce sujet. La commission a finalisé et adopté

une modification technique du texte lors de la réunion de ce matin. La proposition a été votée à l'unanimité des membres.

(Applaudissements nourris)

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Cette nuit, à 2 heures, le groupe néerlandophone de la Chambre des Représentants a décidé de commettre un coup de force au sein de notre Etat fédéral. Il l'a fait une fois de plus, sans doute une fois de trop. Aujourd'hui, nous sommes la première Assemblée francophone à se réunir et nous voterons ce conflit d'intérêts.

Ce qui s'est passé il y a six mois en commission de la Chambre et cette nuit en séance plénière est extrêmement grave pour la démocratie, pour Bruxelles et pour les Bruxellois, qu'ils habitent dans la Région ou qu'ils soient des 'Bruxellois de l'extérieur', domiciliés en périphérie.

Tous les partis démocratiques francophones ont décidé de soulever le conflit d'intérêts au sein de ce Parlement francophones bruxellois. Ils ont décidé de le faire ici parce que Bruxelles est le centre du pays, parce qu'on y vit au quotidien la multiplicité des communautés mais aussi les tentatives de négociations et de consensus. Imaginez ce qui se passerait si, dans ce même hémicycle, au Parlement bruxellois, nous votions majorité francophone, contre minorité flamande! Cela aurait des conséquences dramatiques. Nous ne voulons pas cela. Nous ne voulons pas que l'on continue dans cette voie au niveau fédéral.

Les représentants des Bruxellois francophones sont réunis aujourd'hui en quelque sorte à la demande des Flamands. Ils reconnaissent ici que la Commission communautaire française est une institution à part entière, que Bruxelles est majoritairement francophone et que notre Assemblée est nécessaire pour donner à la démocratie une seconde chance dans notre pays pour sauver la démocratie ainsi que pour défendre les principes démocratiques que sont le droit de vote en périphérie dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et la désignation des représentants francophones dans ces communes.

La presse titrait ce matin: "Ceci n'est pas un Premier ministre". Mais ceci est un vrai conflit d'intérêts. Ce qui s'est passé le 9 novembre et ce qui s'est passé hier, jour anniversaire de la fin de la guerre et veille de la fête de l'Europe, est d'une gravité sans précédent.

La circonscription de électorale Bruxelles-Hal-Vilvorde n'est pas un symbole, c'est un lien entre Bruxelles et la périphérie et c'est un enjeu démocratique. Scinder BHV, c'est priver les habitants francophones d'un droit démocratique fondamental, à savoir le droit de vote. La scission est contraire à tous les textes internationaux votés dans les différentes instances, que ce soit au Conseil de l'Europe ou à l'Union européenne. Elle va à l'encontre de la démocratie.

Aujourd'hui, nous soulevons le conflit d'intérêts non pas pour sauver un gouvernement ou l'une ou l'autre personne mais pour défendre la démocratie et parce que nous pensons que la négociation est encore possible. Nous voulons tous montrer qu'il faut encore essayer de négocier.

Mais le CD&V a introduit le virus du séparatisme et les francophones doivent se préparer à l'avenir. Ils doivent se préparer peut-être à autre chose. Bruxelles-Hal-Vilvorde, Bruxelles élargi, c'est la garantie de la stabilité de la Belgique mais c'est surtout la garantie du maintien de cet important lien politique et territorial entre notre Région et sa périphérie, entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

Voilà pourquoi, le groupe MR est signataire de cette proposition de motion de conflit d'intérêts. Voilà pourquoi nous, les démocrates francophones bruxellois, voterons tous ce conflit d'intérêts. Nous le ferons comme un message lancé au niveau fédéral mais aussi comme une volonté de défendre les droits des Bruxellois francophones à Bruxelles ainsi que des francophones dans la périphérie et à Fourons.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à M. Patrick Sessler.

M. Patrick Sessler (Indépendant).- Ce qui arrivé hier à la Chambre est légal. Cette motion l'est tout autant. Pourtant, l'un et l'autre participent à une surenchère suicidaire. Je refuse pour ma part de m'en rendre complice. Je ne participerai donc pas au vote.

Un pays doit être dirigé à long terme par des gens qui ont le sens du devoir et même le sens du sacrifice, fût-il électoral. Le Front national n'a pas peur d'une réforme institutionnelle qui doit mettre chacun face à ses responsabilités. Le Front national veut sauver l'essentiel, c'est-à-dire l'existence de notre pays. Si le prix de cette existence implique un dépassement du fédéralisme, nous sommes prêts à en discuter. C'est cela le sens des responsabilités et le sens de l'État.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- La mise à l'ordre du jour de cette motion en conflit d'intérêts est une première pour notre Parlement. Il s'agit d'une première dont nous nous serions bien passé car la Commission communautaire française mérite mieux que d'assurer sa promotion à travers l'activation de cette procédure. Mais c'est une procédure qui appelle d'abord un bref commentaire sur notre démocratie.

En effet, la démocratie ne peut se résumer à l'application de la loi du nombre. Cependant, si un affrontement se produit à un certain moment et que les voies de la négociation semblent bouchées, la démocratie se voit contrainte de subir la loi de sa propre gravité, celle du nombre. Tel a été le cas hier soir puisque les élus néerlandophones ont imposé un vote qui risque de camper les représentants des Belges dans un affrontement inédit: flamands contre francophones.

J'étais présent à une autre séance mémorable, celle du 7 novembre dernier à la commission de l'Intérieur de la Chambre lors du premier vote sur la scission de BHV. Le spectacle de l'affrontement entre nos deux Communautés et celui de la réelle jubilation, voire de la jouissance de certains, avait quelque chose de choquant, de pathétique et de réellement indigne de notre démocratie.

Nous ne pouvons pas admettre que cette situation perdure. Ce serait réellement dommageable pour chacune des Communautés et, par voie de conséquence, pour chacune des Régions. Cette situation nous contraint dès lors à prendre les armes de l'arsenal démocratique dont celle que constitue la motion en conflit d'intérêts.

Est-ce à dire pour autant qu'il s'agit d'un beau combat? Certes non. Et je crois que la population ne s'y retrouve pas. J'aurais envie de dire aux médias présents ici aujourd'hui: "Circulez, il n'y a rien à voir! Il n'y a rien à voir aujourd'hui à la Commission communautaire française! Il n'est question pour l'instant que de basse politique. Gardez votre pellicule pour les enjeux relatifs aux personnes de grand handicap, pour la formation et la mise à l'emploi de nos 20% de chômeurs, pour le soutien à apporter aux familles, pour le développement de l'enseignement professionnel ou encore pour les politiques en matière de santé, de toxicomanie

et de santé mentale. Parce que c'est bien là que la Commission communautaire française existe".

Mais, chers collègues, nous ne pouvons nous contenter d'un tel raisonnement et de tels propos. Car tout notre système institutionnel se trouve arc-bouté sur la confiance mutuelle entre les Communautés. L'existence même de Bruxelles et de ses institutions est le résultat d'une volonté conjointe de deux Communautés, les flamands et les francophones. L'existence même de la Commission communautaire française est liée à cet objectif de vivre ici, à Bruxelles, dans le respect mutuel. Et donc l'exercice des compétences dont je rappelais les principales il y a un instant se trouve lié à cette volonté de concorde.

Depuis le vote à la Chambre, un vote historique qui risque de dresser les deux Communautés l'une contre l'autre et qui se traduit par une décision lésant gravement les francophones, il nous faut constater que cette concorde tant vantée jusque hier, se trouve gravement en péril. L'objectif précis de la motion en conflit d'intérêts est de fournir aux responsables fédéraux le temps nécessaire pour retrouver les voies de la négociation et du bon sens.

Le courage politique ne peut se réduire au creuset de cinq minutes. Le courage, c'est d'accepter de retrousser ses manches et de retisser les liens d'un nouvel avenir à créer entre les deux Communautés de notre pays. En votant cette motion, nous donnons le temps nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Est-ce pour autant une garantie de résultat? Non, certes! Et c'est précisément le bémol que nous plaçons dans les espoirs que nous formulons pour la suite des événements. La Communauté française avait déjà utilisé cette procédure pour permettre au pouvoir fédéral de trouver le temps nécessaire à la négociation. C'était le 9 novembre dernier, à un moment où, il est vrai, le gouvernement n'était pas encore formé. L'espoir était réel d'assister à une constitution rapide d'un nouveau gouvernement qui aurait pris le temps indispensable pour trouver une solution. Nous savons ce qu'il en a été.

Six mois plus tard, nous ne voyons toujours rien venir. Nous devons cependant reconnaître que le nouveau gouvernement n'est opérationnel que depuis très peu de temps.

C'est donc un message fort que nous délivrons au gouvernement fédéral: la question de BHV doit se résoudre à travers une solution équilibrée et négociée. Au cdH, nous restons particulièrement attentifs à cette notion d'équilibre qui sous-tend le respect de chacune des parties.

Nous le disons avec d'autant plus de force et de conviction qu'à Bruxelles, c'est précisément le modus operandi entre les deux Communautés - francophone et flamande - bruxelloises qui permet l'affirmation assurée du fait régional.

Dans la procédure de conflit d'intérêts se loge le mot "conflit" dont je voudrais clarifier la portée. Même si les circonstances sont gravissimes, nous ne rentrons pas dans une logique d'hostilité à l'égard des Flamands. Nous actionnons un mécanisme qui au contraire prévient le conflit en assurant les conditions d'une véritable négociation. Quant à nos intérêts, ils sont gravement menacés, tant ceux des francophones de Bruxelles et de la périphérie que ceux de la Wallonie. La pire menace, chers collègues, est celle de se voir contaminés par un repli identitaire frileux que semble imposer la Flandre. C'est précisément parce que nous refusons clairement cette logique et que nous privilégions la voie de la discussion que nous votons cette motion.